

GGR/FG.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-:-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-:-:-:-

MINISTERE DES FINANCES
& DU TRAVAIL

-:-:-:-:-

DIRECTION DU BUDGET

-:-:-:-:-

D E C R E T

ANNEE 1962 - N° 184 /PR-MFT-DB

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la constitution du 26 Novembre 1960;

VU le décret n°62/PR du 13 Février 1962 nommant
les Membres du Gouvernement;

VU la loi organique n°59-35/ALD du 31 Décembre
1959 notamment son article 44;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Est approuvée, la délibération n°61/6 du 15 Dé-
cembre 1961 du Conseil Général du Sud :

- annulant les reliquats des crédits du Budget
Départemental exercice 1960, non utilisés s'élevant à la som-
me de 1.882.073 francs

- arrêtant les comptes administratif et de ges-
tion du budget départemental de l'exercice 1960 aux sommes
ci-après :

- en recettes : TREIZE MILLIONS QUATRE CENT
ONZE MILLE DEUX CENT DIX (13.411.210) francs.

- en dépenses : DOUZE MILLIONS CENT CINQUANTE
TROIS MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX SEPT (12.153.577) francs

soit un excédent des recettes sur les dépenses
de : UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE SEPT MILLE SIX CENT TREN-
TE TROIS (1.257.633) francs.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré et publié au
journal Officiel du Dahomey./.-

AMPLIATIONS :

JORD..... I
PR..... I5
M.Aff.Int..... I
C.F..... 2
Trésor..... 2
DB..... 5
C.Gal.Sud..... 1
CD..... 2
MFT..... I
Préfet Sud..... I

PORTO-NOVO, le 24 AVRIL 1962

VU :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

LE MINISTRE DES FI-
NANCES ET DU TRAVAIL,

B. B O R N A

H. M A G A

VU :

LE MINISTRE DES AFFAIRES
INTERIEURES ET DE LA
DEFENSE,

M. AROUNA

VU :
LE CONTROLEUR FINANCIER,

M. GNIMAGNON